

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20
Réclamations . . . 30
Faits divers . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
En sus : 16
Poste : 9
En sus : 35 fr.
En sus : 18
En sus : 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR
30 Juillet 1882.

BULLETIN

Jamais peut-être on n'a entendu discours plus long, plus plat et plus obscur tout ensemble, que celui de M. de Freycinet. Les ministres à leurs bancs semblaient ahuris. Les interruptions partaient à chaque instant de tous les points de la salle et l'hilarité gagnait les tribunes elles-mêmes. Cette hilarité nous paraît pas absolument justifiée, et pour notre part, si peu républicain que nous soyions, nous nous sentions quelque tristesse au cœur devant ce piteux, ce navrant spectacle. M. de Freycinet a voulu diriger la question. Il a juré sa parole, sa grande parole, que jamais il n'avait songé, ni lui ni ses collègues, à une intervention en Egypte. Ce qu'il veut uniquement, c'est aider l'Angleterre à protéger le canal de Suez. Bien, il l'assure, ne pourra le faire sortir de son programme. Et si par hasard on ne lui accordait pas les crédits nécessaires pour l'occupation de certains points de ce canal, M. de Freycinet nous menace des canons anglais.

Tel est le résumé de ce honteux discours qui n'a pas duré moins d'une heure et demie. M. de Freycinet s'est plaint amèrement d'avoir été interrompu. Nous nous étions pour notre part, si peu digne que nous connaissions la majorité de cette Chambre, qu'il n'ait pas été obligé de quitter la tribune nous des huées. En terminant, bien entendu, il a posé la question de confiance, et quatre ou cinq applaudissements de mameluks seuls ont accueilli sa péroraison.

Mais la majorité, en repoussant les crédits demandés avec un chiffre écrasant, 416 contre ces crédits et 75 pour, lui a prouvé qu'il n'avait aucun droit à cette confiance.

CHUTE DU MINISTÈRE.

Le ministère est de nouveau renversé, — tout à fait renversé ; — aussi a-t-il bien peu de défenseurs dans la presse républicaine. M. de Freycinet est tombé ; la majorité est écrasante ; il n'est plus bon à rien : il était faible, indécis, maladroit ; il a causé tout le mal, en Orient et même en Occident. C'est bien aussi notre avis, — et c'est notre avis depuis longtemps, — mais pourquoi la majorité ne s'en aperçoit-elle que le jour de la défaite, lorsque le ministère a 416 voix contre lui ? La majorité est aussi faible, aussi indécise, aussi maladroite que son ministre d'hier, et le ministère de demain est fatalement condamné à toutes les hésitations, à toutes les faiblesses et à toutes les fautes.

M. Grévy n'a pas dissimulé à ses intimes que la conséquence du renversement du cabinet entraînerait la dissolution.

La Gazette de France, donnant la même nouvelle, ajoute que M. Grévy aurait dit : « Si le Sénat refuse la dissolution, je donnerai ma démission. »

Le conseil des ministres de samedi matin avait été fort agité, d'après les Tablettes. Peu s'en serait fallu que les membres du cabinet ne se pressent aux cheveux.

M. de Freycinet voulait le retrait des crédits et s'est rangé difficilement à l'avis de ses collègues qui en voulaient le maintien.

Le Journal officiel publie la note suivante qui n'est, à quelques mots insignifiants près, que la répétition d'une note communiquée par l'Agence Havas :

« A l'issue de la séance, les ministres se sont rendus à l'Élysée et ont remis leur démission entre les mains de M. le Président de la République, qui les a priés de continuer l'expédition des affaires jusqu'à la constitution d'un nouveau cabinet. »

Les combinaisons les plus fantaisistes et

aussi les plus officieuses sont mises en avant pour la formation du nouveau cabinet.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Hier, dans la même journée, les dépêches ont successivement appris et démenti des propositions de paix faites par Arabi. Cette nouvelle en effet avait plus causé de surprise qu'elle n'avait trouvé de crédit. Le dictateur qui a usurpé en Egypte tous les pouvoirs n'a pas enrégimenté 40 ou 50,000 hommes pour se soumettre sans combat.

Il est possible qu'il y ait des négociations ouvertes ; mais en tout cas ces négociations sont secrètes, et plusieurs journaux anglais les démentent même formellement.

Ce qui ferait croire que la soumission d'Arabi n'a rien de sérieux, c'est que l'amiral Seymour continue ses opérations militaires qui consistent à occuper certains points stratégiques, en attendant l'arrivée de sir Garnet Wolseley qui doit commander en chef l'expédition.

Ainsi il a fait prévenir le khédive que le fort d'Aboukir pouvait inquiéter Ramleh et qu'il était nécessaire de s'en emparer. Le khédive a répondu qu'il ferait sommer la garnison de mettre bas les armes, et qu'en cas de refus il laissait toute liberté d'action à l'armée anglaise. C'est aujourd'hui lundi que les troupes britanniques doivent occuper Aboukir de gré ou de force. Si la garnison ne se rend pas, le fort sera bombardé.

A ce sujet nous devons faire observer que la presse de Londres, en grande majorité, est d'avis que l'Angleterre doit marcher en avant sans se laisser arrêter ou retarder par l'intervention de la Turquie.

La presse allemande, au contraire, est peu surprise de la décision du Sultan, comme si elle l'attendait. On sent à son langage que M. de Bismark n'y est pas étranger.

COMPARAISONS FINANCIÈRES.

Comparons, dit le *Clairon*, si vous le voulez bien, au point de vue financier, la France avec les autres nations.

	Francs.
La France a un budget de	4.040.526.000
L'Angleterre	1.938.750.000
Les États-Unis	1.525.000.000
L'Autriche-Hongrie	1.660.000.000
La Russie	2.632.000.000
L'Italie	1.540.000.000
L'Espagne	1.546.000.000
La Hollande	1.209.000.000
La Belgique	1.245.000.000
L'Allemagne	2.334.000.000

OR,

	Habitants.
La France possède	35.561.000
L'Angleterre	34.866.800
Les États-Unis	49.398.000
L'Autriche-Hongrie	37.742.000
La Russie	88.085.000
L'Italie	28.210.000
L'Espagne	16.626.000
La Hollande	4.037.000
La Belgique	5.536.000
L'Allemagne	42.727.000

DONC,

Chaque citoyen paie dans ces différents États, par tête et par an :

Le Français	F. 109
L'Anglais	58
L'Américain	59
L'Autrichien	44
Le Russe	30
L'Italien	56
L'Espagnol	33
Le Hollandais	55
Le Belge	46
L'Allemand	54

Livrons-nous à un travail analogue pour les dettes publiques, et cherchons de combien de francs de dette chaque habitant est responsable dans les différentes nations.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

Par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE IX.

(Suite.)

Le docteur déclara que l'absence de M^{lle} Léon Bourgeal, en éloignant une précieuse garde-malade, pouvait, cependant, ne pas être préjudiciable à celui qu'elle entourait de soins si intelligents, s'il consentait à obéir, lui aussi, et à laisser acheter sa convalescence dans un indispensable repos d'esprit.

Il ajouta comme conclusion :
— Je me prive donc de la collaboration de M^{lle} Léon Bourgeal, puisque sa présence est nécessaire à votre, deux ou trois jours encore, si vous consentez à consacrer quelques loisirs de plus à notre ami commun.

Ce disant, le docteur regarda Placial de manière à bien indiquer que son acceptation lui paraissait utile.

Placial s'inclina.

Le vieillard grommela que M. Molins pouvait retourner à ses cours de médecine, que sa fidèle servante lui suffirait.

Persone ne parut attacher d'importance à une protestation, dont l'intention pouvait être discrète, si la forme en était médiocrement polie.

En fait, Geneviève, Placial et M. Cottel lui-même se sentaient soulagés de ne pas laisser l'irascible malade uniquement aux mains d'une servante plus dévouée qu'intelligente.

La pauvre Geneviève, effarée, se préparait au départ.

D'une main que l'agitation intérieure faisait trembler, le vieillard écrivit ses instructions pour elle, ses ordres pour sa fille, une lettre pour l'ambassade de France.

Munie de ce mince bagage offensif, il lui fallut prendre la route de l'inconnu, effrayé de sa responsabilité, de son ignorance, de l'éloignement.

Et surtout, surtout, le cœur déchiré de quitter Jeannine.

Que de larmes, en dévorant de caresses les fraîches joues de l'enfant, laquelle, riieuse, inconsciente, nouait ses petits bras au cou de la jeune mère !

Que de prières muettes, ferventes, en allant et venant autour de la valise ouverte où s'entassaient quelques objets de voyage !

— Le train, Geneviève ! vint dire Placial.

Il était grave, très-grave, et pourtant, pour rassurer la triste voyageuse, il s'efforça de sourire en la mettant en wagon.

— Vous êtes mon seul repos d'esprit, de cœur, lui dit-elle encore en se penchant à la portière. Songez que je vous laisse ma fille et le père de Léon.

Le voyage de Geneviève ne fut marqué d'aucun incident. A la gare de Paris, elle eut le temps de télégraphier à Léon. A celle de Calais, elle envoya un télégramme à Placial.

Elle craignait d'instinct la mer, qu'elle affrontait pour la première fois. La mer lui fut inclemente et ce fut, brisée de corps, quoique toujours vaillante de cœur, que la pauvre voyageuse débarqua à Douvres.

Peu d'heures après, elle était à Londres, et s'accordait à peine quelques instants de repos avant d'accomplir sa difficile mission.

Rechercher des Françaises inconnues et libres dans cette ville immense, où le respect de la liberté individuelle est porté jusqu'aux limites de l'in vraisemblance, c'était une entreprise bien ardue.

Toutefois la logique voulait que ce fût bien à Londres, et non en Italie, que la libre-penseuse Lucy fût venue chercher la facile consécration de son mariage.

Les consciences aveugles, mais encore timorées,

qui ont capitulé sur certains points en bravant l'autorité paternelle, vont demander le repos à une union religieuse.

Les consciences hardiment sceptiques, qui ne s'embarassent point d'autre chose que de leur bon plaisir, se contentent de solliciter l'agrément d'une loi ouverte à tous les compromis, telle que la loi anglaise.

L'ambassade de France, alors représentée par un diplomate du plus grand monde, fit à Geneviève l'accueil distingué que les hommes bien élevés réservent aux femmes.

La lettre du père réclamant sa fille offrait une éloquence brève et frappante qui ne passa point inaperçue, qui inspira même à l'attaché qui en fit la lecture une parole toute spontanée de sympathie.

Mais, sinon pour la première fois, du moins avec une amertume nouvelle, il fallut que Geneviève reconnût combien la signature de cette lettre, en rappelant le passé politique de son auteur, nuisait brutalement à la bonne impression d'abord produite.

— Bourgeal ?... Bourgeal ?... n'est-ce pas ce révolutionnaire ardent... cet incorrigible socialiste... condamné, puis grâcié ?... le souverain croit encore aux vertus de l'amitié !... ah ! pardon, madame... s'interrompt l'attaché d'ambassade en voyant le trouble que ses réflexions.

Etudes de M^e LETOURNEUR, avoué à Baugé, et de M^{es} VERNEAU, notaire à Vernoi, et CAILLEAU, notaire à Longué.

VENTE PAR ADJUDICATION

DE LA

TERRE

DE JALESNES

Située communes de Vernantes, Vernoi-le-Fourrier et la Breille (Maine-et-Loire).

Cette vente aura lieu au CHATEAU DE JALESNES, commune de Vernantes, le vendredi 25 août 1882, à l'heure de midi, et le lendemain, au même lieu et à la même heure, s'il est nécessaire, par le ministère de M^{es} VERNEAU, notaire à Vernoi-le-Fourrier, et CAILLEAU, notaire à Longué.

Désignation.

- 1^{er} Lot. — Château et Réserves, etc.
 2^e Lot. — Département de Maine-et-Loire, arrondissements de Baugé et de Saumur.
 Closerie de Bremialet (Portion et Réserves).
 1^{er} ent. — Commune de Vernantes.

SECTION	NUMÉROS du plan cadastral	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	NATURE DE PROPRIÉTÉ	CONTENANCE			MISE A PRIX
				H.	A.	C.	
C	659	Bremialet.	Sol, cour, bâtiments.	»	12	»	40.000
	660	L'aire.	Aire.	»	3	80	
	661	Le jardin.	Aire et Loge.	»	07	80	
	662	Le pâtis.	Pré.	»	33	»	
	663	Le jardin.	Jardin.	»	01	20	
	664	Les Derrières.	Terre.	»	64	»	
	658	Le jardin.	Terre et jardin.	»	14	30	
	637	Le Chanvreau.	Terre et taillis.	»	32	»	
	656	Taillis du Bigault.	Sapins et taillis.	3	09	»	
	651	Lande du Bigault.	Lande et sapins.	8	21	»	
	650	Friche des Vallées.	id.	14	43	»	
	649	Pièce du Guignier.	Taillis et sapins.	10	98	»	
	648	L'Allée.	Taillis.	»	13	20	
	647	Le Dery.	Taillis et sapins.	3	96	»	
	646 P	Lande du Dery.	id.	10	91	»	
	645 P	Champ du Haut-de-l'Allée.	id.	1	21	»	
644 P	Le Haut-de-l'Allée.	id.	»	42	»		
D	1163 bis.	La Petite-Baraudière.	Lande et sapins.	»	34	70	
	Total.....			55	57	»	

2^{ent.} — Commune de la Breille.

A	523	Pâturage des Vallées.	Terre.	1	81	20	40.000
Ensemble..				57	38	20	

3^e Lot. — Biens situés au Grand-Vau-Profond

1^{er} ent. — Commune de la Breille.

A	16, 16 bis, 16 ter, 16 quater, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 30 bis, 31.	Vau-Profond.	Bâtiments, le tout dans un tenant en ruine, sans séparation, taillis, sapins et pré.				
Contenance totale.....				62	18	10	

Le tout dans un tenant, joignant au couchant le chemin de Vernoi au Bellay, au levant M. Lair.

2^{ent.} — Commune de Vernoi.

G	716 P	Lande du Toucheau.	Allée, lande, sapins.	2	16	37	27.000
Ensemble.....				64	34	47	

Ce numéro joint au midi M. Lepelletier, au nord M. Dagain.

PROCÉDURE

Cette vente a lieu en vertu d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le tribunal civil de Baugé, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré ;

Entre : M. Charles Hardouin marquis de Maillé Latour Landry, propriétaire, demeurant au château de Grange-Marie, commune de Longué, agissant comme héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de feu M. Charles Hardouin, Jules-Xavier, marquis de Maillé Latour Landry, son père, demandeur, procédant sous la constitution de M. Henri-Philippe Letourneur, avoué à Baugé, y demeurant ;

Et 1^{er} M^{me} Mathilde-Blanche de Maillé Latour Landry, épouse de M. Jules-Gabriel Budan de Russé, propriétaire, demeurant au château de la Châtaigneraie, commune de Langeais, et celui-ci pour autoriser la dame son épouse, ci-dessus nommée ;

2^e M. Urbain-Armand comte de Maillé Latour Landry, propriétaire, demeurant commune de Vernantes, au château du Loroux ;

3^e M^{me} Marie-Charlotte-Augusta de Maillé Latour Landry, propriétaire, chanoinesse de l'ordre de Sainte-Anne du Munich (Bavière), demeurant commune de Vernantes ;

4^e M^{me} Marthe-Remonda-Mathilde de Maillé Latour Landry, épouse de M. Arthur Amanieu marquis d'Anglade, propriétaire, avec lequel elle demeure au château de Grandville, commune de Brindivy, et celui-ci pour assister et autoriser la dame son épouse ;

5^e M^{me} Claire-Clémence-Augusta de Maillé Latour Landry, épouse de M. Louis-Marie-François de Laforest comte de Divonne, propriétaire, avec lequel elle demeure au château de Divonne, commune du même nom, et celui-ci pour assister et autoriser la dame son épouse ; défendeurs, héritiers bénéficiaires de feu M. le marquis de Maillé, procédant sous la constitution de M^e Emmanuel Coudreuse, avoué à Baugé, y demeurant ;

Et : M. Charles-Anatole Lambert baron de Cambray, propriétaire, demeurant au château de Cambray, commune de Germignoville, canton de Voues (Eure-et-Loir), es-qualité de tuteur naturel et légal de : 1^o M^{lle} Louise-Mathilde Lambert de Cambray ; 2^o M. Charles-Eugène Lambert de Cambray, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec feu M^{me} Clémence-Marie-Augusta de Maillé Latour Landry, agissant comme héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de feu M. le marquis de Maillé, leur aïeul, défendeur, procédant sous la constitution de M^e Henri-Marie Huet, avoué à Baugé, y demeurant ;

Et : 1^o M^{me} Marie-Thérèse-Hyacinthe de Maillé Latour Landry, épouse de M. le vicomte Antoine-Joseph Hutteau d'Origny, propriétaire, avec lequel elle demeure à Paris, rue des Ecuries-d'Artois, numéro 7, et celui-ci pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-dessus nommée ;

2^o M. le comte Henri-Louis-Auguste-Urbain de Maillé Latour Landry, propriétaire, demeurant au château d'Etiau, commune de Saint-Philbert-du-Peuple, défendeur, héritier bénéficiaire de feu M. le marquis de Maillé, son père, procédant sous la constitution de M^e Letourneur, avoué à Baugé, y demeurant ;

Et : M. Adolphe-Charles-Louis Bourdon de Mony, propriétaire, demeurant à Paris, place du Palais-Bourbon, numéro 6, es-qualité de subrogé tuteur de : 1^o M^{lle} Louise Mathilde ; 2^o M. Charles-Eugène Lambert de Cambray, défendeur, procédant sous la constitution de M^e Coudreuse, avoué à Baugé, y demeurant ;

En présence de : 1^o M. Urbain-Armand comte de Maillé Latour Landry, demeurant au château du Loroux, commune de Vernantes ; 2^o M^{me} Henriette-Gabrielle-Marie-Thérèse de Gaigneron, son épouse, de lui assistée et autorisée, intervenants, procédant sous la constitution de M^e Coudreuse, avoué à Baugé, y demeurant.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godot.
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Cette vente aura lieu en présence de M. Adolphe-Charles-Louis Bourdon de Mony, es-qualité de subrogé-tuteur des mineurs de Cambray, agissant sous-nommés.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à :
 1^o M^e LETOURNEUR, avoué à Baugé, poursuivant la vente ;
 2^o M^{es} COUDREUSE et Huet, avoués à Baugé, co-litigants ;
 3^o M^e VERNEAU, notaire à Vernoi, dépositaire du cahier des charges, chargé de la vente ;
 4^o M^e CAILLEAU, notaire à Longué ;
 5^o M. CEBRON, administrateur de la succession, demeurant à Angers, faubourg Bressigny, 126.
 Enregistré à Baugé, le vingt-quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 31, r^e case 1^{re}. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimés compris.
 Signé : LETOURNEUR.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochain
MAISON
 Située rue Saint-Jean, nos 38 et 40.

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage ; Actuellement occupée par M^{me} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.
 S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A VENDRE
JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Levés,
 Comprenant : trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.
 S'adresser à M^{me} veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

A VENDRE
 OU A LOUER
UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Préche et de la Grande-Rue, Avec service d'eau.
 S'adresser à M^{me} Roucé, 14, rue de Poitiers. (412)

A VENDRE
 A LOUER OU A ARRENTER
UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état
 Belle position avantageuse, bien située, à SAUMUR (Maine-et-Loire) ;
MAISON TRÈS-SPACIEUSE
 Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.
 S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

MAISON A LOUER
 S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

A CÉDER
 De suite
UN FONDS DE CHARCUTERIE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (423)

A VENDRE
CHIEN DE CHASSE, bonne race.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME de ménage et cuisinière demande un emploi.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
 OU A LOUER
 PRÉSENTEMENT
MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.
 S'adresser à M. Joseph SCHERRER, THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE
 Un très-beau et bon CHIEN CHANT, race anglaise, âgé de 4 ans, parfaitement dressé.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se marier, le mari est jardinier, vigneron et cocher, la femme comme cuisinière et femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CHREVEBERG
 Saumur

MIXTURE FERROUS
 Contre le Croup.

JOURNAL D'AFFICHES
 5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
 PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rue Bodinier de la Roë, Angers.

CAFÉ BARLERIN hygiénique, santé, économique et fortifiant, préparé par BARLERIN, ph.-chim., à TARLAIN (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, évite la gastrite, les coliques et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transmission et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Dans les LIÈRES DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits secs, cissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus réputées.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme, 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr. ; de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarlain en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.
 Dépôt à Saumur chez M. GODOT, épicer, rue d'Orléans. (430)

Saumur, imprimerie P. GODET.